

## LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTIONS

### Appel à propositions

### Accélérer la croissance verte inclusive par l'innovation numérique basée sur l'agriculture en Afrique de l'Ouest (AGriDI)

Date d'émission : 22 avril 2021

Date de clôture : 30 juin 2021

#### Résumé

Objet de l'appel	Renforcer les systèmes d'innovation et favoriser l'adoption de technologies numériques agroalimentaires en Afrique de l'Ouest.
Pays éligibles <sup>1</sup>	Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.
Candidats éligibles	Universités, instituts de recherche, petites et moyennes entreprises légalement constituées et coopératives agricoles, organisations de soutien à l'innovation (c'est-à-dire pôles technologiques, laboratoires d'innovation, bureaux de transfert de technologie des universités), ministères, départements et agences étatiques responsables des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), organisations communautaires (OC), groupes de la société civile et entités connexes issus des pays éligibles.
Catégories de subventions	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Subventions pour le co-développement et l'adaptation de solutions numériques innovantes pour améliorer la productivité agricole.</li><li>2. Subventions pour des solutions numériques innovantes visant à établir des liens avec le marché pour les produits des agriculteurs.</li><li>3. Subventions pour le développement de politiques de soutien à l'innovation numérique.</li></ol>
Budget de la subvention par projet	150 000 – 300 000 EUROS
Durée de la subvention	Jusqu'à 2 ans à compter de la date d'attribution
Date limite de soumission	30 juin 2021
Date prévue de publication de la décision d'attribution	10 septembre 2021

<sup>1</sup> États membres des de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en Afrique de l'Ouest.

## Table des matières

1. Contexte.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
2. Résultat souhaité .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
3. Nature des subventions .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
4. Groupes cibles.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
5. Critères d’admissibilité.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
6. Catégorie de subventions, montant et durée de la subvention .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
7. Lignes directrices relatives aux propositions et au budget.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
8. Processus et critères d’évaluation .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
a. Processus d’évaluation .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
b. Critère d’évaluation .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
9. Comment postuler.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
10. Questions éthiques .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
11. Informations complémentaires .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
12. Coordonnées et assistance .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
13. Annexes à l’appel à propositions .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

## 1. Contexte

L'intervention intitulée « Accélérer la croissance verte inclusive par l'innovation numérique basée sur l'agriculture en Afrique de l'Ouest (AGriDI) » soutient les innovations<sup>2</sup> visant à relever les principaux défis liés au changement climatique, à l'utilisation durable et à la gestion de la biodiversité<sup>3</sup> ainsi qu'à la production et à la consommation responsables parmi les communautés agricoles d'Afrique de l'Ouest. Elle est financée par le Fonds d'innovation ACP de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), financé par l'Union européenne (UE), et mise en œuvre par le [Centre international de physiologie et d'écologie des insectes \(icipe\)](#), dans le cadre de son unité de coordination régionale du [Fonds régional de bourses et d'innovation \(RSIF\)](#), en partenariat avec l'Université d'Abomey Calavi (Bénin), la [Fondation Agropolis](#) (France) et [Gearbox Pan African Network](#) (Kenya).

AGriDI a pour objectif de renforcer les systèmes d'innovation et de favoriser l'adoption de technologies numériques agroalimentaires en Afrique de l'Ouest. Les technologies numériques peuvent potentiellement permettre aux agriculteurs et aux propriétaires de petites entreprises, en particulier les femmes et les jeunes, de produire et de commercialiser leurs biens et services de manière plus facile et plus efficace, ce qui leur permettra de réaliser des bénéfices plus importants. AGriDI augmentera l'identification, l'adaptation et l'utilisation des technologies numériques agricoles par les agriculteurs, les PME, en particulier les femmes et les jeunes, afin d'améliorer la production et la commercialisation agricoles grâce à des liens renforcés entre les communautés de recherche, l'industrie et les acteurs politiques, et à un environnement politique amélioré.

Le projet contribuera à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales de la CEDEAO en matière de science, de technologie et d'innovation (STI) et de TIC, ainsi que de la stratégie de l'Union africaine pour la science, la technologie et l'innovation (STISA) 2024. Les résultats soutiennent le déploiement de la Zone de libre-échange continentale africaine.

## 2. Résultat souhaité

AGriDI a trois objectifs principaux : (i) l'adoption accrue des technologies numériques agroindustrielles par les agriculteurs et les PME, en particulier les femmes et les jeunes en Afrique de l'Ouest ; (ii) le renforcement des liens entre les communautés de recherche, l'industrie et les acteurs politiques en matière d'innovations numériques dans la région ; et (iii) le renforcement de l'environnement politique en vue de la mise à l'échelle des innovations numériques agroindustrielles dans la région.

## 3. Nature des subventions

AGriDI fournira des subventions compétitives pour améliorer les capacités des principales parties prenantes dans divers domaines des technologies numériques et des systèmes agroécologiques<sup>4</sup>, et renforcer les synergies avec le secteur privé, la société civile et d'autres organisations communautaires. Les subventions soutiennent le développement de solutions numériques tangibles qui répondent à des défis réels pour les agriculteurs et les entreprises

---

<sup>2</sup> Nous entendons par innovation un processus, une idée, une invention, une initiative ou un produit qui i) est véritablement nouveau et ii) crée de la valeur ou des solutions plus efficaces.

<sup>3</sup> La biodiversité peut faire référence à la variété de la vie (plantes, animaux, micro-organismes, etc.) dans tout habitat ou écosystème.

<sup>4</sup> L'agro-écologie peut faire référence à la relation entre la production agricole et les processus écologiques.

agroalimentaires, en particulier pour les femmes et les jeunes, augmentant ainsi les possibilités d'emplois et de revenus dans la région.

#### 4. Groupes cibles

Les groupes cibles de cet appel sont : i) les scientifiques et les chercheurs dans les universités et les instituts de recherche ; ii) les propriétaires d'entreprises agroalimentaires et de petites et moyennes entreprises légalement constituées ; iii) les innovateurs dans les centres technologiques, les laboratoires d'innovation et les bureaux de transfert de technologie des universités ; iv) les décideurs au sein des ministères, des départements et des agences des gouvernements nationaux responsables de la création d'un environnement politique favorable à la promotion des innovations numériques, y compris ceux responsables du développement rural, du genre et de l'inclusion sociale et ; v) les agriculteurs dans les groupes et les coopératives<sup>5</sup> légalement enregistrés basés dans les pays éligibles. L'appel encourage la participation des femmes et des jeunes.

Les organisations et les personnes (scientifiques, chercheurs, entrepreneurs, acteurs politiques, entre autres) d'autres régions d'Afrique et du monde peuvent également participer à l'appel. Toutefois, ils **ne** peuvent participer **qu'en** tant que « collaborateurs » d'un projet. Un collaborateur apporte une compétence ou une expertise spécifique pour mettre en œuvre des activités spécifiques d'un projet. Les collaborateurs doivent être décrits dans la proposition, et leur rôle et leur contribution au projet clairement articulés.

#### 5. Critères d'admissibilité

Pour être éligible au financement, le demandeur doit :

- i. être une entité juridique établie au moins depuis 2017 dans l'un des pays éligibles<sup>6</sup> de la région CEDEAO en l'Afrique de l'Ouest ;
- ii. avoir directement mis en œuvre des projets de recherche et d'innovation présentant les caractéristiques suivantes :
  - au moins deux subventions pour des activités de recherche et d'innovation, d'un montant supérieur à 75 000 euros chacune au cours des deux dernières années (2018-2020) ; et
  - être directement responsable de la préparation et de la gestion des activités dont le financement est proposé.
- iii. être directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de la proposition, y compris des activités conjointes avec les bénéficiaires<sup>7</sup>.
- iv. les demandeurs peuvent également inclure d'autres organisations ou individus légalement établis et les mentionner en tant que « collaborateurs » dans la proposition. Le rôle et la contribution des collaborateurs doivent être clairement décrits dans la proposition. Les collaborateurs ne recevront pas directement de fonds de la

---

<sup>5</sup> Par coopérative, nous entendons une entreprise ou une organisation détenue et gérée conjointement par ses membres qui partagent un intérêt, des bénéfices et des avantages communs.

<sup>6</sup> Pays éligibles : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

<sup>7</sup> Les bénéficiaires sont énumérés dans chaque catégorie de subvention.

subvention, à l'exception des frais de déplacement. En outre, ils ne répondront pas nécessairement aux critères d'éligibilité soulignés dans la section 5 (i et ii) ci-dessus. Si la subvention est accordée, le demandeur aura la responsabilité fiduciaire du projet.

- v. soumettre un maximum d'une proposition par catégorie de subvention mais ne recevrez pas plus d'une subvention au total.

## 6. Catégorie de subventions, montant et durée de la subvention

Un financement total de **2,7 millions d'euros** maximum est disponible aux fins de subventions compétitives. Chaque subvention est mise en œuvre pour une période maximale de **deux (2) ans** à partir du moment où elle est accordée aux candidats retenus. Les fonds sont alloués dans **trois** catégories de subventions comme suit :

Catégorie de subvention	Catégorie 1 : Innovations numériques pour l'amélioration de la productivité agricole	Catégorie 2 : Innovations numériques en vue de liens avec le marché	Catégorie 3 : Politiques favorables aux innovations numériques
Objet de la subvention	Soutenir le co-développement et l'adaptation de solutions numériques innovantes pour améliorer la productivité agricole.	Soutenir les innovations numériques pour établir des liens avec le marché pour les produits des agriculteurs.	Soutenir l'élaboration de politiques en faveur des innovations numériques.
Principaux résultats	Amélioration de la productivité agricole grâce à des solutions numériques innovantes.	Augmentation de l'adoption des technologies numériques agricoles par les agriculteurs et les PME, en particulier les femmes et les jeunes en Afrique de l'Ouest.	Renforcement de l'environnement politique pour la mise à l'échelle des innovations numériques dans le domaine de l'agrobusiness en Afrique de l'Ouest.
Candidats éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. Universités ou institutions de recherche (<i>Groupe cible : Scientifiques ou chercheurs</i>)</li> <li>ii. Pôles technologiques, pôles d'innovation et bureaux de transfert de technologie (<i>groupe cible : innovateurs</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. Entreprises privées légalement enregistrées, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) dans les secteurs des TIC et de l'agriculture, entre autres. (<i>Groupe cible : Propriétaires d'entreprises et de PME</i>)</li> <li>ii. Coopératives ou groupes d'agriculteurs légalement enregistrés (<i>Groupe cible : groupes d'agriculteurs</i>)</li> </ul>	Ministères, départements et agences / commissions du gouvernement responsables des TIC, de la science, de la technologie et de la politique d'innovation, pertinents pour la promotion des innovations numériques en matière d'agriculture. ( <i>Groupe cible : décideurs politiques</i> )
Montant de la subvention par projet	Min. <b>150 000 EUR</b> et Max. <b>300 000 EUR</b>	Min. <b>150 000 EUR</b> et Max. <b>222 500 EUR</b>	Min. <b>150 000 EUR</b> et Max. <b>160 000 EUR</b>
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. Secteur privé (propriétaires de petites et moyennes entreprises – PME), <b>en particulier les femmes et les jeunes.</b></li> </ul>	Agriculteurs et agro-industriels, <b>en particulier les femmes et les jeunes.</b>	Universités, instituts de recherche, PME dans le domaine des TIC et de l'agriculture, centres de technologie et d'innovation,

	ii. Coopératives d'agriculteurs		coopératives d'agriculteurs, agro-industriels (en particulier les femmes et les jeunes), entre autres.
<b>Catégorie de subvention</b>	<b>Catégorie 1 : Innovations numériques pour l'amélioration de la productivité agricole</b>	<b>Catégorie 2 : Innovations numériques en vue de liens avec le marché</b>	<b>Catégorie 3 : Politiques favorables aux innovations numériques</b>
Domaine(s) d'intérêt	Solutions numériques visant à répondre aux goulets d'étranglement de la production agricole : i. Protection des animaux / cultures, par exemple la gestion des parasites et des maladies d'importance nationale et régionale. ii. Outils de géo-information, notamment pour la cartographie des sols et des conditions agroécologiques. iii. Informations sur la météo et le climat, notamment en vue de soutenir les solutions d'assurance-récolte. iv. Autres applications pertinentes soutenant l'augmentation de la productivité agricole nationale.	Solutions numériques destinées à renforcer l'efficacité des liens avec le marché.	Analyses et élaboration de politiques telles que l'analyse et la conception de mesures d'incitations pour les innovations numériques, la propriété intellectuelle, la cyber-sécurité, la gestion des données et les questions de confidentialité, entre autres, conduisant à des politiques améliorées.
Type d'activités	i. Co-crédation (conception, essais et adaptation à l'aide des utilisateurs finaux) de technologies numériques, par exemple : identification participative de technologies numériques agricoles innovantes et viables à développer, tester et / ou adapter. ii. Recherche appliquée relative à l'utilisation des technologies numériques agro-industrielles identifiées. Cela peut inclure l'affinement des concepts techniques sur les solutions numériques et la compilation des leçons du projet qui peuvent éclairer la révision et la conception de programmes	i. Mettre au point et tester des modèles commerciaux (de manière inclusive) pour la produits agricoles et ceux à valeur ajoutée, au moyen de technologies numériques innovantes basées sur l'agriculture. (Les incubateurs d'entreprises ou les conseillers d'entreprise joueront un rôle déterminant dans l'orientation du processus d'élaboration de modèles commerciaux inclusifs). ii. Une partie des activités peut inclure une analyse technico-économique des technologies numériques susceptibles	i. Dialogues politiques aux niveaux institutionnel, national et régional. Les dialogues politiques peuvent se baser sur les études nationales réalisées par les candidats de cette catégorie. Les dialogues peuvent également être utilisés pour valider les résultats de l'étude et convenir de la manière dont les résultats peuvent être utilisés pour éclairer la révision ou la conception des politiques. ii. Renforcement des capacités des professionnels du transfert de technologie au sein des universités et

	<p>universitaires en vue d'améliorer la culture numérique.</p> <p>iii. Amélioration des compétences, en particulier dans les domaines techniques tels que l'utilisation de l'intelligence artificielle, les techniques de codage, la robotique et l'analyse des données massives.</p> <p>iv. Autres activités pertinentes</p>	<p>d'être utilisées comme outils pour créer des liens avec le marché.</p> <p>iii. Développer des plateformes en ligne pour accéder aux intrants agricoles et à d'autres informations critiques sur les marchés des produits agricoles et des ceux à valeur ajoutée. Ces plateformes peuvent incorporer des aspects de l'apprentissage pour adultes afin d'accroître la culture numérique.</p> <p>iv. Autres activités pertinentes.</p>	<p>des instituts de recherche. Cela peut impliquer la conception et la préparation de cours ou d'ateliers de formation sur mesure consacrés à la manière de présenter des informations scientifiques ou des technologies et de les partager avec les décideurs politiques et les praticiens en développement.</p> <p>iii. Analyses politiques de questions d'actualité sur les technologies numériques et l'innovation.</p> <p>iv. Autres activités pertinentes.</p>
--	---	--	--

## 7. Lignes directrices relatives aux propositions et au budget

- i. Les candidats doivent rédiger la proposition complète en utilisant le modèle offert (annexe 1) et fournir une matrice de résultats ainsi qu'un plan de travail à utiliser pour le suivi du projet (voir modèle en annexe 2).
- ii. Les candidats doivent fournir un budget en utilisant le modèle de budget (annexe 3). Le budget ne doit pas dépasser la limite maximale pour une catégorie de subvention particulière demandée.
- iii. Toutes les subventions AGRiDI approuvées sont soumises aux conditions du soutien de l'Union européenne à des tiers et aux conditions générales et aux règles connexes en matière d'établissement de rapports et de vérification annuelle des dépenses. Pour plus d'informations, veuillez consulter le Manuel des opérations de subventions d'AGRI (annexe 4).
- iv. Les coûts directs éligibles comprennent : les coûts directs de personnel pour la recherche et le développement technologique, les frais de déplacement liés au projet, les équipements et consommables, la protection de la propriété intellectuelle, le transfert et la diffusion des connaissances, les coûts de publication, les coûts de visibilité et de communication, les consommables de bureau et les autres coûts de fonctionnement directs. Le candidat peut facturer des coûts indirects n'excédant pas 7 % du total des coûts directs.
- v. Tous les candidats sont tenus d'inclure les frais de déplacement (transport, hébergement et frais accessoires) d'au moins deux personnes pour participer à un atelier régional annuel du projet, à au moins une réunion annuelle d'apprentissage inter-projets et à un forum annuel des exécutants pendant la durée de la subvention. Les réunions se tiendront en personne et virtuellement.

## 8. Processus et critères d'évaluation

### a. Processus d'évaluation

Les propositions seront évaluées selon les étapes suivantes :

- i. vérification de l'exhaustivité des propositions pour s'assurer qu'elles répondent aux critères d'éligibilité par l'Unité de gestion du projet AGRiDI.
- ii. les propositions qui passent le contrôle d'éligibilité seront évaluées par au moins deux (2) experts indépendants qui noteront les propositions.
- iii. l'Unité de gestion du projet AGRiDI examinera et classera les propositions en fonction de leur score et préparera une liste restreinte.
- iv. un Comité consultatif technique (TAC<sup>8</sup>) externe de cinq membres du projet AGRiDI évaluera la liste des candidats sélectionnés et recommandera les propositions à financer.
- v. l'Unité de gestion du projet AGRiDI fera une sélection finale des propositions qui recevront un financement.

---

<sup>8</sup> Le Comité consultatif technique (TAC) est un comité indépendant d'experts, qui aidera à l'examen et à la sélection des propositions à financer par le projet. Le TAC fournit également des conseils techniques sur les innovations numériques pour l'agriculture à l'équipe du projet.

## b. Critères d'évaluation

En général, les propositions doivent démontrer des liens clairs entre les activités et les divers bénéficiaires ou acteurs de l'innovation afin de fournir des solutions et des politiques numériques innovantes inclusives qui donnent des résultats positifs sensibles au genre pour les agriculteurs et les agro-preneurs de manière durable.

Les critères essentiels d'examen et de sélection des propositions sont les suivants :

Critère	Score maximum
i. Pertinence de la proposition par rapport à l'objectif et aux résultats de l'intervention de AGriDI. <ul style="list-style-type: none"> <li>La proposition doit démontrer comment elle contribuera à un développement socio-économique durable et inclusif, en particulier pour les femmes et les jeunes de la région.</li> </ul>	15
ii. Alignement sur les plans de développement nationaux <ul style="list-style-type: none"> <li>La proposition doit montrer comment elle répond aux priorités nationales telles que stipulées dans le plan de développement national du pays.</li> </ul>	10
iii. Faisabilité de la proposition <ul style="list-style-type: none"> <li>La proposition doit être techniquement réalisable. Elle doit utiliser des méthodes éprouvées, qui permettront d'obtenir des résultats crédibles.</li> </ul>	20
iv. Potentiel d'impact <ul style="list-style-type: none"> <li>Les propositions doivent articuler un chemin clair vers l'impact, c'est-à-dire des résultats mesurables qui sont nécessaires pour apporter une croissance inclusive dans la région.</li> </ul>	10
v. Innovation <ul style="list-style-type: none"> <li>La proposition doit être innovante dans son approche et décrire clairement les incitations politiques proposées et / ou les solutions numériques qu'elle espère fournir ou promouvoir.</li> </ul>	25
vi. Qualité des activités conjointes <ul style="list-style-type: none"> <li>Les propositions doivent clairement démontrer comment elles collaboreront avec les bénéficiaires clés ou les acteurs de l'innovation impliquant le monde universitaire, l'industrie et les agences gouvernementales dans les pays respectifs. Les institutions ou agences qui doivent être consultées doivent être clairement identifiées et incluses dans la proposition.</li> </ul>	10
vii. Capacité et expérience institutionnelles <ul style="list-style-type: none"> <li>Le candidat doit être qualifié pour mettre en œuvre le projet proposé et doit démontrer son expérience en ce qui concerne la mise en œuvre de subventions similaires. Il doit fournir la preuve qu'il a géré au moins deux subventions de recherche et d'innovation de plus de 75 000 euros chacune au cours des deux dernières années.</li> </ul>	10
<b>Total</b>	<b>100</b>

## 9. Comment postuler

- i. Remplissez un formulaire de demande disponible via un système en ligne à ce lien : <https://app.rsif-paset.org/rcu/forms/agridi2021.php>. Servez-vous du système en vue de télécharger les documents suivants :
  - une proposition complète, une matrice de résultats et un plan de travail, un budget ;
  - une lettre officielle de soutien du responsable de l'institution candidate, une copie du ou des certificats officiels d'enregistrement de l'institution, les CV d'au moins 3 membres clés de l'équipe ; et
  - preuve de la gestion de subventions de recherche et d'innovation, comme décrit dans la section 5 ii ci-dessus.
- ii. Le système en ligne accepte les fichiers aux formats suivants : .doc, .docx, .pdf, .rtf, .zip, .rar, .xls, .jpg, .jpeg, .png, .bmp, .tif. La taille maximale acceptée pour un seul fichier est de 5 Mo.
- iii. Si vous rencontrez des difficultés en utilisant le système de candidature en ligne, veuillez contacter [agridigrants@icipe.org](mailto:agridigrants@icipe.org).
- iv. La proposition doit être rédigée en anglais ou en français.
- v. Les candidatures doivent être soumises par le biais du système en ligne au plus tard le **30 juin 2021, 23h:59 heure normale en Afrique de l'Ouest (GMT+1)**.

## 10. Questions éthiques

Dans le cadre de la préparation de la demande, le candidat est tenu de respecter les principes et règles éthiques et de décrire comment les questions éthiques de la proposition seront traitées. Le candidat doit indiquer les dispositions prévues en vue d'obtenir l'approbation éthique des organismes compétents (si nécessaire et si le projet proposé implique des sujets humains ou animaux).

## 11. Informations complémentaires

- i. Des lettres d'acceptation ou de rejet des propositions, accompagnées de déclarations d'opinion, seront envoyées à tous les candidats dans les trois mois suivant la date limite de dépôt des candidatures.
- ii. Les propositions sélectionnées sont susceptibles d'être améliorées et de bénéficier d'un soutien technique, selon les recommandations du Comité consultatif technique.
- iii. Les résumés des propositions sélectionnées seront publiés sur le site Web d'AGriDI.
- iv. Veuillez noter que la soumission de propositions n'établit aucune forme de revendication ou de responsabilité légale de l'*icipe* en tant que coordinateur principal du projet AGriDI. Toutes les décisions prises par les comités sont définitives et ne peuvent faire l'objet de réclamations ou de révisions ultérieures, à l'exception des erreurs administratives.
- v. Tous les candidats sélectionnés devront signer une convention de subvention avec *icipe*. La convention prévoit des conditions générales et spécifiques pour une gestion

efficace et effective de la subvention. Tous les candidats sont encouragés à examiner le Manuel d'opérations des subventions d'AGriDI fourni en annexe 4.

## 12. Coordonnées et assistance

Une session de webinaire virtuel sera organisée pour fournir des clarifications sur cet appel.

Vous pouvez vous inscrire à l'avance sur : <https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZYudu-hqj8vGNYfWTDvzn0A81li0tDy-Hc1>

Lors de votre inscription, vous recevrez un courriel de confirmation contenant des informations spécifiques qui vous permettront de participer à la réunion.

## 13. Annexes à l'appel à propositions (fournir un lien vers chacune)

Annexe 1 – Modèle de proposition

Annexe 2 – Matrice basée sur les résultats et modèle de plan de travail

Annexe 3 – Modèle de budget

Annexe 4 – Manuel des opérations de subventions d'AGriDI

Le projet AGriDI est mis en œuvre en collaboration par les partenaires suivants :



**Les demandes de renseignements complémentaires peuvent être envoyées à :**

[agridigrants@icipe.org](mailto:agridigrants@icipe.org)

Chef du projet AGriDI

Centre international de physiologie et d'écologie des insectes (*icipe*)

BP 30772-00100, Nairobi, Kenya